



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FÉMININE

DETECTION DES JOUEUSES U15 FÉMININE

LIEU : Stade Chemin des Carmiers (AMIENS FC PORTO)

DATE : Mercredi 25 septembre 2019

HORAIRE : 13h45 à 16h00

JOUEUSES U15F CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
S.C. ABBEVILLE COTE PICARDE	DESPAUX MILA
ABBEVILLE A.S. MENCHECOURT	FESSIER LORIE - VANDENBERGHE LEA - MATHE ELENA
LA FRATERNELLE AILLY S/NOYE	MOOR MARION - MOLON CATHELINE - DELEPINE LEANE - MOREAU EVA
F. C. AILLY SUR SOMME	LEONARDI ZIA
AMIENS SC FOOTBALL	HOMO ALCIA - HOUMIR TAHRA - BAILHACHE LOU - GRESSIER DUBOIS CELIA - GEORGES LAURA - BULOT HELENA - CISELLO LENTE MANON - RICHARD MAELE - OZANNE VICTORIA - CASSEY CELIA - FAUCONNIER EVA - ROGNERUD MATHILDE
F.C. PORTO AMIENS	WIBAUT CLARA - BRUNEL SOMON OCEANE - LOTH LEA - BENHIJA SARAH
CONTY LOEUILLY SP.C.	MARECHAL LISA - SUIVENG LAURELINE
U.S.DAOURS	MAGNIER ANAIS
F.C. ESTREES MONS	HERY PERRINE
U.S. LIGNIERES CHATELAIN	MALLER LILOU
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	HENAUX PETIT NATHAELE - EL KADRI ZAYNEB - DROUVIN MELIA
F.C. MAREUIL CAUBERT	BOUCHER THIPHAINE
A.S. DU PAYS NESLOIS	FERRAND LOUNA
U.S. ROISEL	DOISY LAURINE
R.C. SALOUEL	NORDEN DOREEN
S.C. ST BLIMONT	PETIT MARION
A.S. TALMAS FIENVILLERS	DIBONNET CASSANDRA - BEAUD MERYL
A.S. VALINES	VANDESTEEENE ISAURE - TOMASI JOY

ENCADREMENT	Commission Féminine
--------------------	---------------------

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
<ul style="list-style-type: none">• de l'équipement sportif de son club d'origine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche individuelle
<ul style="list-style-type: none">• de chaussures adaptées en fonction des terrains	<ul style="list-style-type: none">• de son nécessaire de toilette